



ARRETE DU MAIRE
portant délégation de fonctions et de signature à
Monsieur Christian SUDERMANN, adjoint au maire

Monsieur le Maire de la Commune de Holtzheim

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 fixant à sept le nombre d'adjoints au Maire
VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Christian SUDERMANN en date du 20 mars 2026 en qualité de 5ème adjoint au maire

Considérant qu'en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement des Adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal ;

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Monsieur Christian SUDERMANN, adjoint au Maire, un certain nombre d'attributions relevant de l'urbanisme et de la voirie,

ARRETE

Article 1^{er}

Monsieur Christian SUDERMANN, adjoint au Maire, est délégué la politique d'urbanisme et à la voirie et assurera en nos lieu et place et concurremment avec Nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées à ces sujets :

- Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)
- Autorisations d'occupation des sols
- Voirie et occupation du domaine public

Monsieur Christian SUDERMANN est également délégué à la fonction d'Officier d'Etat Civil pour célébrer les mariages, les PACS et les baptêmes républicains.

Ces délégations sont accordées sous ma surveillance et ma responsabilité. Elles subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Article 2

Monsieur Christian SUDERMANN a délégation de signature pour tous les actes, décisions et correspondances se rapportant aux missions citées à l'article 1^{er}. La signature sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

Article 3

Monsieur le Maire et la Directrice des Services, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application de l'arrêté, qui a été notifié à l'adjoint concerné et publié.

Article 4

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et in l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Adr de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le qu'il peut faire

ID : 067-216702126-20260326-ARRETE312026-AU

Besier
Levaült

Article 5

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Préfecture du Bas-Rhin, contrôle de légalité
- Monsieur le responsable du SGC et trésorier de la commune
- M. Christian SUDERMANN

Date et signature de l'adjoint :

26/3/26



Holtzheim, le 26 mars 2026

Le Maire

Vincent SCHALCK

